



**OFFICE SOCIAL
COMMUN MAMER**
Bertrange
Dippach
Kehlen
Kopstal
Leudelange
Mamer
Reckange-sur-Mess



Capellen, le 14 avril 2026

**Aux membres du conseil d'administration
de l'Office social commun Mamer**

**Concerne : Réunion 4/2026 du conseil d'administration de l'Office social commun
en date du 23 avril 2026**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 17, alinéa 1^{er}, de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, j'ai l'honneur de vous convoquer à la **4^e réunion** en 2026 du conseil d'administration de l'Office social commun, qui aura lieu

**le jeudi 23 avril 2026 à 17 h 00
dans la salle de réunion de l'Office social commun Mamer,
2-4, Parc d'Activités Capellen, bâtiment B, L-8308 Capellen.**


Ordre du jour :

1. Approbation du registre aux délibérations du 26 mars 2026
2. Gestion journalière
3. Décharges de la perception des recettes irrécouvrables et procédures judiciaires
4. Divers

Conformément à l'article 8 du règlement d'ordre intérieur, les dossiers administratifs et sociaux inscrits à l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat de l'Office social commun.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le conseil d'administration


Marcel SCHMIT, président

Copie de la présente est adressée aux collègues des bourgmestres et échevins des communes-membres